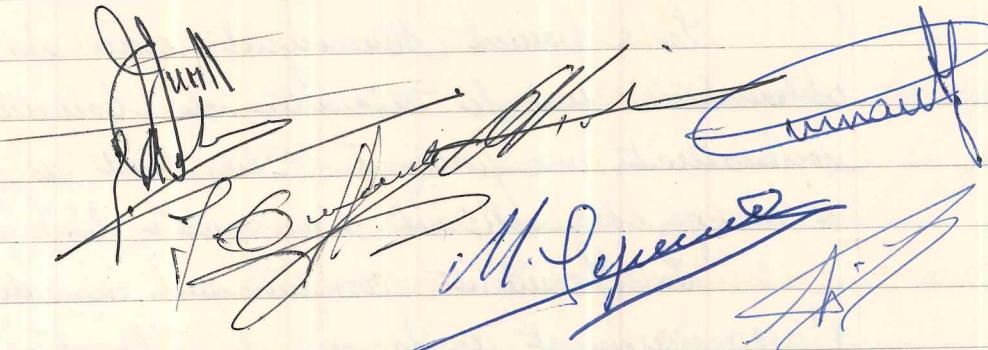


de chiffrer l'assainissement de la rue de l'Ormeteau et de la rue du Cimetière dont le coût pourra être financé par les fonds de la taxe de régularisation des valeurs foncières qui vont être versés par la Sté Rivaud au début des travaux de constructions des 340 logements à "La Corbillasse"

Monsieur Lument fait une communication au sujet des difficultés qu'il rencontre auprès de certains propriétaires pour la constitution d'un territoire de chasse à utiliser par la Société Communale qu'il s'efforce de constituer, Monsieur Rabier s'assure de son bienveillant appui et lui donne d'utiles renseignements en souhaitant qu'un accord amiable puisse intervenir.

La séance est ensuite levée à 20 h 15.



### Séance du Conseil Municipal du trois Août mil neuf cent soixante quatre

Le trois août mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en Séance extraordinaire sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M<sup>r</sup>. Judith Maire, Denoux adjoint, Baulieu, Gille, Violette, Legrand, Truffaut, Lument, Rabier

Absent excusé : M<sup>r</sup>. Nica

Absents : M<sup>r</sup>. Robert, Bourcier, Loizillon.

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup>. Lument

Le Président ouvre la séance

Et lecture est donnée du compte rendu de la réunion du 24 juin ; le procès-verbal est adopté.

Le Maire informe l'Assemblée de ses démarches pour pallier l'insuffisance d'évacuation des eaux pluviales par orage ou fortes pluies par la canalisation d'origine partant de la D 137 et aboutissant à l'Estomme. Il avait

éte envisage d'établir un second collecteur doublant le premier à travers les terrains Maron et Chandon

"L'étude de ce projet a fait ressortir des difficultés de son placement en raison de l'inégalité du sol.

L'établissement de ce double collecteur a été alors prévu dans l'espace à ciel ouvert, situé à l'intérieur de la propriété Enfissi, qui évacue actuellement les eaux du passage souterrain, Monsieur Enfissi autorisant volontiers le travail. Le coût de l'ouvrage avec une chambre de dessalement seraient de l'ordre de 40.000 francs et son financement pourrait être assuré par prélevement sur le produit de la "taxe de régularisation des valeurs foncières".

Monsieur Gabuteau attaché de préfecture remplaçant Monsieur le Sous-Prefet en congé ayant confirmé au Maire que ce pouvait être admis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fait une observation sur le diamètre du collecteur prévu en  $0^m70$  qu'il souhaiterait voir porter à  $0^m80$ , décide de faire exécuter le travail et charge son Maire d'en avertir l'Ingénieur des C.P.C.

Le President communique en outre le devis des travaux d'assainissement de la rue de l'Ourlet 3h. 600 francs, qui s'ajoute à la dépense des constructions de canalisation en cours dans les rues de Bel-Air - de la Sablière et Périchon.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et confirme son approbation pour l'exécution de ce projet.

Par contre il diffère l'assainissement de la rue du Cimetière, la dépense prévue de 18. 200 francs lui semblant trop lourde pour les deux propriétés qui seraient intéressées.

Le président entretient ensuite l'Assemblée du nouveau classement indiciaire des employés communaux.

Il en résulte une légère augmentation des traitements de nos trois titulaires Melle Laborde, M. Voisin et Kuntz.

Les autres employés : M<sup>e</sup> Martin, M<sup>m</sup> Allais, Rousseau et Robert ayant atteint ou dépassé l'âge de 65 ans sont réglés à l'heure. M<sup>e</sup> Brunel n'étant pas titulaire ne bénéficie plus non plus des nouvelles mesures.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux barèmes aux titulaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964. Il autorise en outre le relèvement du taux horaire des non titulaires pour aligner leurs salaires sur ceux des titulaires.

Il a été demandé à plusieurs reprises la construction d'un

Kiosque - W.C. - Urinaires - Le Maire a demandé à la Société Renzi les documentations et prix de construction d'un édifice comportant deux cabines W.C. et 2 stalles d'urinoir. Le coût de l'installation avec marchandises départ Villeurbanne serait de 6. 632, 90. il resterait à la charge de la Commune le transport des matériaux, la fourniture de gravier, sable et ciment - la préparation du sol et l'évacuation des déblais, aussi la fourniture d'aides pour le monteur - Le total de la dépense dépasserait les dix mille francs.

Monsieur Legrand déclare que l'établissement à cet endroit d'une fosse septique est pratiquement impossible et qu'une fosse étanche serait remplie très rapidement.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier attentivement le problème et d'essayer de trouver une solution, la construction de cet édifice étant essentiellement souhaitable.

Le Président informe l'Assemblée des difficultés qu'il rencontre auprès de M<sup>e</sup> Frannay pour la Cession de la parcelle nécessaire à la construction bien orientée d'un bâtiment scolaire dans notre terrains ex-Wolvert. Il a pensé à un autre terrain, celui de la propriété Montialoux, rue charpentier, qui a une superficie de 1000 mètres carrés environ, il est plat et conviendrait parfaitement par sa forme à l'implantation d'un groupe scolaire. Filles de cinq classes (suivant l'avis esquissé par Madame l'Inspectrice primaire relaté dans le procès verbal de la séance du 24 juin, Madame Montialoux interrogée a répondu le 29 juillet qu'elle allait venir un conseil de famille et qu'elle viendrait voir le Maire prochainement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise son Maire à poursuivre les pourparlers qui, si ils peuvent aboutir, conditionnerait la vente de la propriété communale ex-Wolvert, la différence entre le produit de cette cession et le prix d'achat de la propriété Montialoux pourrait être prélevée sur la "Taxe de régularisation des Valeurs Foncières".

Le Président aborde ensuite le problème de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères il confirme, ce qu'il disait le 24 Juin, que la décharge de la route de Moelun est saturée et qu'il y a maintenant une impossibilité totale d'évacuer les ordures impraticables ailleurs qu'à la décharge contrôlée de Montaubert (Vert-de-Gras). Du fait du trajet la collecte et le transport durera deux jours au lieu d'un. Il demande à l'Assemblée si cette solution doit être adoptée ou si le service

Total peut-être confié à un concessionnaire.

Après diverses observations et échange de vues le conseil Municipal considérant, que ce service est de plus en plus prenant et qu'il le sera davantage au fur et à mesure de l'accroissement de la population, qu'il absorbe une importante partie du temps de travail des Cantonniers dont la tâche principale de nettoyage et d'entretien des voies et places n'est pas remplie à la satisfaction Générale, délibère et prend à l'unanimité la décision de confier le Service à Monsieur Samier de Grigny qui a fourni un devis dont le détail a été publié dans le procès-verbal de la Séance du 24 Juin. Il charge son Maire d'établir la convention avec le concessionnaire avec clause de reconduction annuelle par accord tacite.

Le Président fait ensuite une communication sur la progression des travaux d'entretien dans les groupes scolaires. Il dit que M<sup>me</sup> Garette ont remplacé des urinoirs en lave dans le groupe "Dameletau" qui n'étaient pas étanches par des godets en faïence et placé deux lavabos dans l'école maternelle, ils ont aussi réparé une fuite dans le tuyau d'écoulement de l'eau du logement d'adjoint à l'ouest du groupe des Filles.

Monsieur Legrand a procédé à l'aménagement des logements de M<sup>me</sup> Galzin et M<sup>me</sup> Dupuis, c'est à dire en donnant une pièce de plus à M<sup>me</sup> Dupuis et en supprimant la cloison du vestibule de l'appartement de M<sup>me</sup> Galzin agrandissant ainsi les pièces du restaurant.

Monsieur Volpin le peintre de Corbeil a repeint les classes 7 et 8, celles situées à l'ouest du groupe des Filles.

Il reste à faire dans le courant du mois d'août : pour M<sup>me</sup> Legrand : la route d'accès à la Cour des premières classes des Filles, le mur sur la rue de la Sablière après la mise en place de la citerne à import de 15 000 litres qui doit recevoir le combustible nécessaire au futur chauffage des locaux scolaires et des garages et la finition des ouvertures dans les cours.

pour M<sup>me</sup> Violette : le placement de la grille d'entrée au groupe scolaire Filles, côté rue de la Sablière et du grillage au dessus des murs de chaque côté de l'entrée.

pour M<sup>me</sup> Remi le peintre : la peinture des autres classes suivant la demande de M<sup>me</sup> la Directrice.

pour M<sup>me</sup> Morice électricien, une révision de l'éclairage des classes du Groupe Filles.

pour M<sup>me</sup> Polamaud : la vitrification des parquets des 3 classes

Vu Corbeil  
20 Août 19  
Pour le sou. Pu  
le bataille

du groupe "Ormeteau"

pour les travaux routiers : le goudronnage des cours des deux groupes.

Le carrelage du vestibule du groupe Ormeteau devra être réparé.

M<sup>e</sup> Legeardot le prévoit pour cet hiver.

Le Corbeil-Essonnes, le  
20 Août 1961. Le sous-Prefet  
Pour le sous-Prefet et par délégation  
le Secrétaire en chef signé : illisible

Le Président donne lecture d'une lettre du Comité National du Souvenir de Verdun, sollicitant un don pour l'erection du "Mémorial de la bataille de Verdun".

Le Conseil Municipal vote une subvention de 50 +

Monsieur Trouffaut signale le danger que présente la baraque qui a été faite dans le chemin Hocqueux par une entreprise de travaux à la bordillasse, il demande que les arbres de certaines propriétés dont les branches descendent trop bas le long des trottoirs soient élagués.

Il fait remarquer que le poteau en ciment de l'E.D.F. couché sur le trottoir de la rue de l'Ormeteau n'a pas encore été enlevé.

Monsieur Denœux fait remarquer que malgré l'ordre qui il avait été donné au chef cantonnier d'abri des voyageurs de Cars face à la gare est sale et encombré de détritus, il demande que le nettoyage soit fait fréquemment.

Il demande en outre qu'une plaque "Avenue de Villerey" soit apposée à l'entrée de cette voie.

Monsieur Violette signale qu'il a remarqué à Dammarie les bâts des abris dont le fabricant est la Société Ergé à Strasbourg, il suggère que la commune en achète un pour abriter les enfants qui attendent le passage du Cac, place de la Mairie.

Il demande d'où en est le projet de construction de la Caserne de Gendarmerie.

Le Maire lui répond que nous venons de recevoir l'autorisation de la sous-Prefecture de contracter un emprunt de 600.000 francs auprès de la Société Auxiliaire de Crédit et que maintenant, nous allons demander à l'architecte de réviser avec les prix actuels le devis estimatif de cette construction afin que nous puissions faire les adjudications.

Messieurs Rabier et Leman aimerait connaître les articles de la loi réglementant les sociétés de chasses communales.

Le Maire consultera le journal officiel, si le décret de promul-

gation a été publiée.

La séance est ensuite levée à 20 heures.

~~Dutill~~ ~~Deneux~~ ~~Offert~~ ~~Guimont~~  
~~Boulieu~~ ~~Léonard~~ ~~M. Jauré~~

## Séance du Conseil Municipal du vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre

Le vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre à  
dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement  
convocé s'est réuni à la Mairie en Séance ordinaire sous  
la Présidence de son maire.

Etaient présents : Mme Judith Maire, Deneux adjoint, Baulieu,  
Violette, Guimont, Truffaut, Bourcier, Nica, Rabier-

Mme Légraud et Robert ayant donné pouvoir à M<sup>e</sup> Judith

Absent excusé : M<sup>e</sup> Gilles

Absent : M<sup>e</sup> Lozillon

Secrétaire de Séance : M<sup>e</sup> Nica

Le Président ouvre la Séance et le Secrétaire donne  
lecture du procès verbal de la réunion du 3 août qui est  
adopté.

Il informe ensuite l'Assemblée que l'état actuel des  
cours de l'Ecole des Filles nécessite une réfection qui s'avère  
coûteuse. L'étude faite par les techniciens de l'entreprise  
"Les Travaux Routiers" portant sur un terrassement léger,  
un reprofilage général et cylindrage, rechargement et  
formes de pente en gravier 0/30 rejoindrage à l'emulsion  
de bitume, gravillonnage et cylindrage définitif, conclut que  
l'opération coûterait de 10 à 11 francs le mètre carré superficiel  
et, au cas où les canalisations d'évacuation des eaux se  
trouveraient obstruées ou effondrées, il faudrait prévoir un  
supplément de dépenses. La superficie des cours étant  
d'environ 1500 mètres carrés, la réfection coûterait plus de